

INFO | 18.07.2016 | par Marianne Ravoisier

L'Unesco classe l'œuvre architecturale de Le Corbusier au Patrimoine mondial



La Villa Savoye à Poissy qui figure parmi les 17 bâtiments classés (@LStrike/Wikimedia Comons).

L'œuvre architecturale de Le Corbusier a été reconnue comme patrimoine de l'humanité par l'Unesco dimanche 17 juillet, à l'issue de la quarantième session du Patrimoine mondial réunie à Istanbul.

La Cité radieuse de Marseille, le complexe du Capitole de Chandigarh (Inde), le musée national des Beaux-Arts de l'Occident de Taito-Ku (Japon) ou encore la maison du Docteur Curutchet de La Plata (Argentine) figurent parmi les dix-sept bâtiments, répartis dans sept pays, désormais inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Cet ensemble, conçu et réalisé entre les années 1920 et 1960, témoigne sur près d'un demi-siècle de l'histoire du Mouvement Moderne et de l'influence de l'œuvre de Le Corbusier à travers le monde. Cette candidature, portée en France par l'Association des sites Le Corbusier, la Fondation Le Corbusier et le ministère de la Culture, avait déjà été présentée à deux reprises, en 2009 et 2011, mais n'avait pas abouti à la reconnaissance espérée. Les controverses autour

de l'héritage de Le Corbusier, architecte proche du régime de Vichy, dont les idées et les théories reflétaient l'idéologie fasciste, avaient, à ce moment, probablement été une cause de l'échec du classement. L'année dernière, après ces accusations, une grande rétrospective consacrée à Le Corbusier, à l'occasion de la commémoration du cinquantenaire de sa mort, a eu lieu au Centre Pompidou. Le succès de cet événement, qui avait pour objectif de proposer un nouveau regard sur cette œuvre, a sans doute joué en faveur de l'architecte. Le dossier a été retravaillé, complété notamment par la ville indienne de Chandigarh qui permet d'évoquer la dimension urbanistique du travail de l'architecte. Grâce à cette inscription, les collectivités locales qui disposent de bâtiments classés pourront bénéficier d'un rayonnement national et international précieux. La décision a été saluée par la ministre de la Culture, Audrey Azoulay, qui a également souligné la nécessité de préserver et valoriser le patrimoine récent. D'autres inscriptions ont été votées au cours de cette session qui a dû être écourtée en raison de la tentative de coup d'État qui a eu lieu en Turquie dans la nuit du 16 au 17 juillet. Une réunion extraordinaire du Comité du Patrimoine mondial doit être organisée en septembre prochain à Paris pour étudier les dossiers qui n'ont pu l'être.

par Marianne Ravoisier